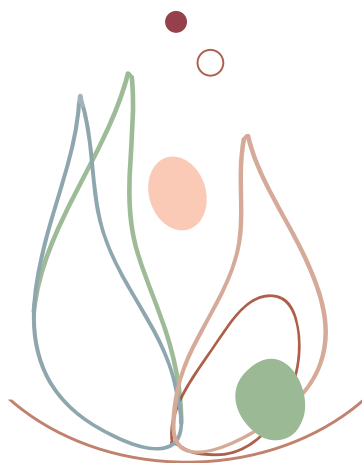


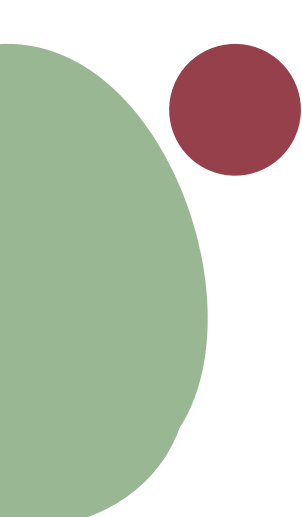
2021 - LANCEMENT DU PROJET



BRASERO

Pour eux demain agir aujourd'hui !





Notre objectif : créer un SRG pour 15 enfants de 2,5 à 18 ans dans le Brabant wallon pour lesquels les services de protection et d'aide à la jeunesse ne trouvent pas de solution d'hébergement en dehors du milieu de vie.

INTRODUCTION

Le Brabant wallon ne dispose pas d'assez de places d'hébergement pour enfants en situation de rupture familiale (SRG). Ces derniers doivent attendre plus d'un an avant de trouver une structure qui pourra les accueillir et les soutenir durant cette période.

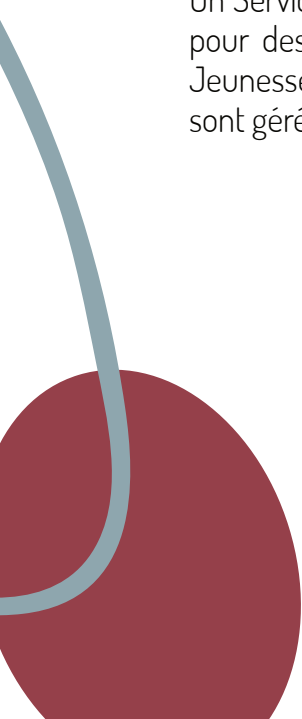
Interpellés par cette situation, une dizaine d'habitants de l'est du Brabant wallon se mobilise pour ouvrir une nouvelle structure et se constitue en asbl en septembre 2019: Brasero.

Brasero a trouvé un lieu provisoire pour mener à bien son projet sur la commune de Ramillies en attendant une installation définitive dans le projet Vivagora de Walhain-Saint-Paul (Le Havre des Possibles).

2

Nous voulons que chaque enfant trouve son rôle dans une communauté de vie et plus largement dans notre société.

QU'EST-CE QU'UN SRG?



Un Service Résidentiel Général (SRG) héberge des jeunes de 2,5 ans à 18 ans, des deux genres, pour des durées variables. Ces jeunes viennent à la demande du SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse, aide consentie) ou du SPJ. (Service de Placement Judiciaire, aide contrainte). Les SRG sont gérés par la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse (D.G.A.J.).

NOS VALEURS

Autonomie : donner la possibilité à chaque enfant d'acquérir les compétences lui permettant d'agir librement et en toute indépendance qu'il retourne en famille ou qu'il s'installe en autonomie. En ce sens, l'équipe éducative fait participer les enfants et les jeunes à la vie domestique (tenir un budget, préparer un repas, laver son linge ...). Elle s'attache également à développer l'esprit critique des jeunes, notamment vis-à-vis des réseaux sociaux et des informations qui y circulent.

Scolarité : donner les moyens à chacun des enfants d'acquérir le plus haut niveau de diplôme en fonction de ses capacités. Outiller les enfants et les jeunes en termes de méthode de travail (métacognition), combler les principales lacunes d'apprentissage qui les empêchent d'avancer, aider à réguler leurs émotions et développer des compétences cognitives.

Par le choix d'un lieu accessible en transports en commun, la structure tient à renforcer les liens positifs avec **la famille**.

L'accueil se voudra empreint de **neutralité** et d'ouverture où l'origine ethnique ou confessionnelle de l'enfant sera respectée.

Chaque enfant étant unique, son parcours fera l'objet d'un projet éducatif **individualisé** afin de maximiser ses chances d'émancipation sociale.

3



QUI SOMMES-NOUS ?

L'équipe (P.O.) se compose de 7 membres actifs aux compétences complémentaires, interpellés par la situation difficile d'enfants en situation de rupture familiale.

- Marie ANTOINE
- Pascale BERTRAND
- Thérèse D'UDEKEM D'ACQZ
- Vincent KERVYN DE MEERENDRÉ
- Philippe LENGELÉ
- Christine STRAUVEN
- Jean-François VIU MASIA

L'équipe élargie compte actuellement près de 20 personnes actives. De près ou de loin, environ 400 personnes soutiennent déjà BRASERO.

NOTRE PROJET

Phase de lancement : Projet d'aménagement dans un bâtiment communal sis à Autre-Eglise. Ce bâtiment classé nécessite quelques travaux de remise en état et de rénovation qui seront pris en charge par la commune. Les travaux qui sont propres à l'hébergement collectif seront pris en charge par Brasero. Le détail des frais de cet aménagement est repris un peu plus loin.

Phase définitive : Sur le site de *l'ancien Carmel de Walhain-Saint-Paul* (centre du Brabant wallon), intégration de BRASERO au sein du projet VIVAGORA, porté par la Mutualité chrétienne.

VIVAGORA, c'est la conversion du site du Carmel, en ***un lieu de vie intergénérationnel***, un « Havre des Possibles », dont le fil conducteur est le concept de santé positive (www.vivagora.be).

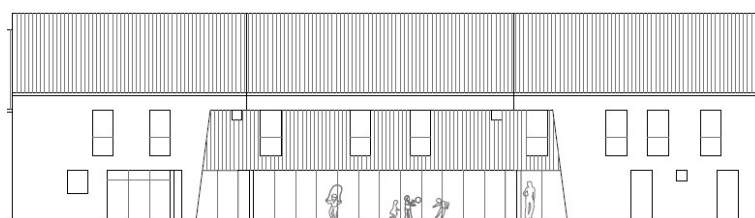
Un partenariat porteur. Aubaine à la fois pour les plus jeunes qui y trouveront des repères chez les plus âgés souvent absents de leurs milieux familiaux, et à la fois pour les plus âgés qui pourront donner un sens nouveau à leur quotidien au contact des enfants. (Raconter des histoires, partager un potager, soutenir une scolarité dans une relation privilégiée et protégée, aide aux aînés dans certaines tâches...).

4



Nous serons ici

Vues avant-projet,
non définitives ni
contractuelles,
proposées par Pierre
Blondel architectes-
Damien Carroy et
Laurent Miers



Vue de la façade

NOS BESOINS

Les subsides de fonctionnement sont octroyés par la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse (D.G.A.J.) pour 15 situations. La DGAJ **n'octroie pas** de subsides exceptionnels pour l'infrastructure d'accueil: mise aux normes (AFSCA, incendie, ...), achat (mobilier, terrain ou bâtiment), réparations ou agrandissements.

Pour offrir un hébergement de qualité, nous devons trouver des sources de financement complémentaires. Or, tant que nous ne sommes pas agréés, bon nombres d'aides (Viva for life, Fondation Roi Baudouin, défiscalisation des dons ...) nous sont refusées, la priorité étant de les réserver pour des structures en fonctionnement. Et c'est très bien, mais ça complique notre parcours.

Dès que nous recevons l'agrément, nous nous engageons à les activer autant que possible. D'ici là, **nous avons besoin de vous !!**

NOS BESOINS URGENTS

- Asseoir la crédibilité de l'association pour obtenir l'agrément. (8 juin 2021, introduction de la demande officielle d'agrément auprès de l'Administration de l'Aide à la Jeunesse).
- Réaliser les premiers travaux d'aménagement (mise en conformité des locaux...)
- Se procurer les premières fournitures indispensables au démarrage (literies, batterie de cuisine, vaisselle...)

Pour y arriver, BRASERO lance un crowdlending ⁽¹⁾ de 200.000€, découpé en 400 tranches de 500€ ⁽²⁾ en août et septembre 2021.

Vous trouverez une convention de prêt à la fin de ce dossier.

Déjà 20.000€ de promesse de prêt avant même son lancement !

Ce montant ne sera dépensé QUE SI nous obtenons l'agrément. En cas de refus d'agrément, l'intégralité des prêts sera remboursée.

La durée du prêt est de maximum cinq ans, le temps de reconstituer le capital grâce aux subsides de fonctionnement. Les versements sont attendus au plus tard pour le 15 septembre 2021. Nous transmettrons alors l'information à l'Administration de l'Aide à la Jeunesse qui elle, doit transmettre un rapport de conformité favorable à Madame la Ministre en charge de l'Aide à la Jeunesse le 30 septembre 2021.

⁽¹⁾ Littéralement, "crowdlending" signifie "prêt par la foule"

⁽²⁾ Nous proposons un taux d'intérêt annuel au choix de 0%, 1% ou 2%, sans capitalisation. La durée du prêt est de 5 ans.

NOS BESOINS POUR UNE INSTALLATION DE QUALITÉ

De plus, pour que notre projet devienne bien plus qu'un simple lieu d'hébergement, nous souhaitons:

- Une formation des équipes à des thématiques chères à nos valeurs,
- Un équipement des bureaux pour simplifier le travail administratif et se concentrer sur le travail pédagogique,
- L'installation d'une cuisine professionnelle,
- L'installation de salles de bains agréables et fonctionnelles avec des douches économiques,
- L'équipement en psychomotricité, vélos, matériel de sport, jardinage, jeux extérieurs, jeux de société, livres, ordinateurs, ...

Tous ces frais ne peuvent être pris en charge par les seuls subsides de fonctionnement.

Pour tout cela, nous avons besoin de vous !

6

COMMENT NOUS AIDER?

- En souscrivant à une ou plusieurs parts du crowdlending (voir page 13)
- En versant un don sur le compte de BRASERO: BE57 1431 1019 5135
- En procédant à un legs testamentaire (legs simple, legs en duo ... Des solutions où vous et nous sommes gagnants existent. Votre notaire est votre meilleur conseiller).
- En s'inscrivant à la Newsletter (<https://braseroasbl.be>)
- En « 👍 » la page Facebook (<https://facebook.com/braseroasbl>)
- En partageant ce super projet autour de vous, parce qu'ensemble, on est plus fort.

EN SAVOIR PLUS SUR LES BESOINS DE PLACES EN SRG SUR L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

Pour la FWB dans son ensemble, le nombre de jeunes en attente d'un hébergement dans un SRG au 1^{er} janvier 2015, 2016 et 2017 était respectivement de 438, 587 et 690 jeunes.

D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2015, les SAJ et SPJ travaillent selon le dispositif de "capacité réservée".

Ce dispositif vise à optimiser le taux d'occupation des structures d'accueil en hébergement (SRG) ou en milieu de vie (SAIE, COE, PPP) en réservant des places aux SAJ / SPJ, par arrondissement.

Ainsi, sur les 128 places en SRG sur l'arrondissement de Nivelles, il y a :

- 31 places réservées pour le SAJ de Nivelles et 9 places pour d'autres SAJ
- 71 places réservées pour le SPJ de Nivelles et 15 places pour d'autres SPJ
- 2 places réservées pour le Juge de la jeunesse de Nivelles

Le rapport d'évaluation du dispositif des capacités réservées indique que pour 2016, **la durée moyenne d'attente pour une prise en charge en SRG au SPJ de Nivelles est de 413 jours** (soit plus d'un an et un mois), alors qu'elle est de 315 jours pour l'ensemble des SPJ en FWB (soit plus de 10 mois). De plus, 54% des jeunes ont attendu plus d'un an une prise en charge en SRG, une proportion nettement supérieure à l'ensemble des SPJ de la FWB, où 23% des jeunes attendent plus d'un an une prise en charge en SRG. La durée d'attente pour une prise en charge en SRG au SPJ de Nivelles est donc supérieure à la moyenne des autres SPJ (Fédération Wallonie Bruxelles, 2017).

L'arrondissement de Nivelles est la 2^e priorité dans l'arrêté de programmation, après Bruxelles. L'appel à projet lancé par le Ministre Rachid Madrane en 2018 n'a pas rencontré de candidat, le cadre n'a pas évolué depuis.

Ces chiffres interpellent sur les solutions alternatives mises en œuvre pour ces enfants, soit laissés dans leur famille, soit confiés dans des lieux d'hébergement inadaptés (hôpitaux notamment), qui peuvent accentuer leur isolement social et les fragiliser devant les tentations proposées par les assuétudes et / ou les gourous du net et d'ailleurs.

De l'avis des personnes de terrain interrogées à l'occasion de travaux collectifs et individuels lors d'un Master en Sciences de l'Education à l'UCL, l'hébergement d'un enfant ou d'un jeune en SRG mis en place au plus près de la prise de décision peut éviter l'escalade et un éventuel hébergement futur en IPPJ (Institution Publique de Protection de la Jeunesse) ou en SRS (Service Résidentiel Spécialisé).



LA GENÈSE DU PROJET - « I HAVE A DREAM »

« Depuis toute petite, je rêve de gérer un orphelinat. Les années ont passé, mon rêve ne s'est jamais évaporé. De nos jours, on ne parle plus d'orphelinat bien sûr, mais il existe toujours des structures qui accueillent des enfants dont les parents ne peuvent s'occuper pour diverses raisons, pour des durées variables. Ces structures sont aujourd'hui appelées des S.R.G. (Service Résidentiel Général).

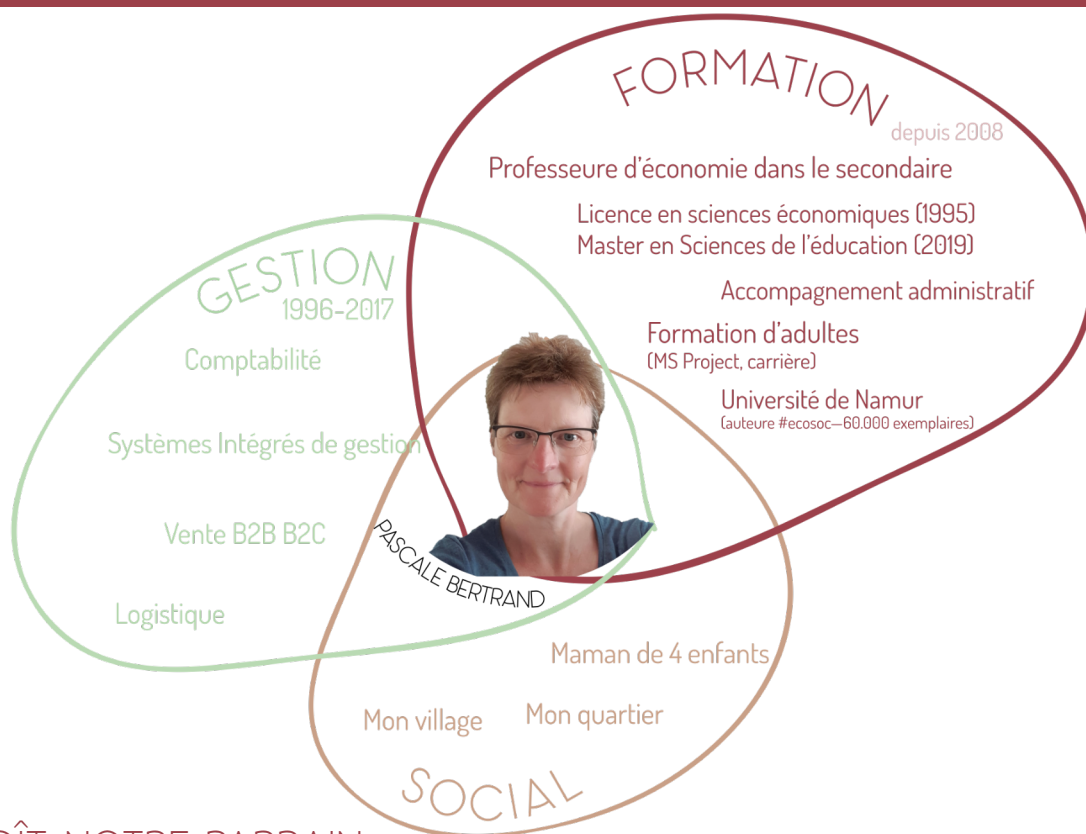
J'ai pour espoir d'un jour ouvrir un SRG. Je souhaiterais même aller plus loin dans ce projet en favorisant des relations intergénérationnelles et en y joignant une

structure d'accueil pour des personnes âgées qui aimeraient développer des relations avec des jeunes. Les bâtiments des uns et des autres seraient séparés, et ils pourraient se rencontrer dans un bâtiment commun à la structure. »

Et grâce à d'autres doux rêveurs, ce rêve devient maintenant réalité. Merci aux porteurs des projets Brasero et Vivagora d'y croire encore et encore. Merci à vous aussi, qui nous lisez et nous soutenez. Ensemble, on est tellement plus forts.

Pascale BERTRAND

8



BENOÎT, NOTRE PARRAIN

Benoît Postic, artiste et comédien, enfant de la DDASS, parraine BRASERO, parce que ce projet valorise l'émerveillement, la formation et l'autonomie.

C'est grâce à la lecture et aux rencontres que Benoît a pu trouver sa voie et sa place dans la société.

Benoît est l'un des fondateurs des Baladins du Miroir et de la Ferme de la Dîme



BRASERO ASBL

L'ÉQUIPE



Marie ANTOINE, 64 ans, mariée, mère de 5 enfants et mère d'accueil, assistante sociale travaillant dans le domaine de la petite enfance.

"Ce projet m'interpelle et m'enthousiasme, car il a le désir de soutenir les enfants à avancer dans leur autonomie adulte. Il a de même le désir de soigner le lien famille et enfants quand c'est possible."

Thérèse D'UDEKEM D'ACQZ, 59 ans, infirmière pédiatrique, mariée et mère de 4 enfants.

"Ayant travaillé comme bénévole dans une école des devoirs à Bruxelles avant de me marier, j'attache beaucoup d'importance à l'éducation et à la scolarité qui sont des tremplins pour l'avenir. Très soucieuse de justice sociale, je suis enchantée de m'impliquer à un projet qui lutte contre les inégalités et désire offrir à des enfants en difficulté la chance de s'en sortir tout en préservant le lien familial si c'est possible."



Vincent KERVYN DE MEERENDRÉ, 64 ans, marié, père de 6 enfants, diplômé éducateur – instituteur, formateur en Eco Jardinage, diacre, aumônier scout.

"Dès mon enfance en famille nombreuse, j'ai appris à vivre ces situations où notre maison devenait pour un temps ce lieu où il faisait bon poser ses valises. Frère, oncle et maintenant père d'accueil, je souhaite contribuer à ce beau projet qui prend tout son sens pour ces enfants bousculés par la vie."

Philippe LENGELÉ, 51 ans, menuisier qui accueille des stagiaires en formation depuis plus de dix ans, père de 4 enfants

"Depuis 10 ans, je forme des stagiaires à la menuiserie, mais aussi à l'insertion professionnelle de manière plus large et surtout, je les conforte sur leurs capacités et leur confiance en eux. Le savoir-faire et le savoir-être sont deux piliers essentiels à la construction humaine, c'est pourquoi je suis attaché à ce projet particulier."



Christine STRAUVEN, secrétaire et formatrice dans l'insertion socioprofessionnelle.

"Dans mon secteur professionnel, on retrouve souvent des adultes sans diplôme qui sont passés par des maisons d'accueil pour enfants. C'est pour cela que j'accompagne ce projet où le soutien aux études aura une place importante."

Jean-François VIU MASIA, éducateur depuis plus de 30 ans dans différents secteurs, père de 6 enfants, attaché à l'éducation des générations futures et à la justice sociale. La pédagogie est une de mes passions!

"L'éducation est une mission impossible, c'est pour cela qu'il est bon de tenter de la réaliser!"



LES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les frais

Les frais sont de trois natures. Les frais de personnel, les frais d'infrastructure (le bâtiment et les véhicules) et les frais généraux de fonctionnement. Les frais de personnel évoluent avec le nombre de travailleurs, les frais d'infrastructure sont fixes et les frais de fonctionnement varient en fonction du nombre d'enfants.

Les frais de personnel

L'encadrement demandé par les autorités mandantes est de 10 ETP pour 15 situations: La charge annuelle est estimée à 600.000,00 €, soit 50.000,00 € par mois

- 1 directeur,
- 0,5 administratif,
- 0,5 psycho-social (psychologue ou assistant social),
- 1,5 technique (entretien du bâtiment, du ménage et des repas)
- 6,5 éducateurs (au maximum un chef-éducateur parmi les éducateurs)

Le montant annuel pour les frais de personnel s'établit sur un triennat. Les salaires du triennat en cours sont calculés sur base de l'année 2018, indexés. En cas de reconnaissance d'agrément, le triennat ne sera pas appliqué tout de suite, il fera place à des arrêtés facultatifs avec une enveloppe de subventionnement annuelle.

Les frais d'infrastructure

10

- Le bâtiment
- Les 2 minibus (achat, entretien et réparation, carburant, assurance RC)
- Le mobilier (literie, cuisine, buanderie, bureau, salle d'étude)
- L'entretien du bâtiment (chauffage, eau, électricité, téléphonie)
- Les assurances (RC, incendie)

Les subventions pour frais de fonctionnement sont de 3.879€ par mandat dans le cas où le service est agréé pour moins de 25 mandats ⁽¹⁾, soit 58.185€ par an pour 15 situations ou 4.848,75 € par mois.

Les frais variables

Les frais par enfant devraient être couverts par les subsides octroyés pour les frais ordinaires d'entretien et d'éducation. Ceux-ci sont de ⁽²⁾:

- 9,74 EUR par jeune de moins de 6 ans
- 10,44 EUR par jeune entre 6 et 12 ans
- 12,52 EUR par jeune de 12 ans et plus

À raison d'une moyenne de 10,50€ par enfant par jour, nous obtenons un montant annuel pour 15 situations de 56.700€ (10,50€/j/sit * 15 sit * 360 j/an) ou 4.725 € par mois.

⁽¹⁾ Docu 45810 p.4

⁽²⁾ Docu 45968 p.9

Estimation des frais d'infrastructure

Subside annuel par situation	3.879,00 €
Subside annuel pour 15 situations	58.185,00 €
Subside mensuel pour 15 situations	4.848,75 €
	Annuel
Bâtiment	
Loyer estimé	18.000,00 €
Chauffage	5.000,00 €
Eau	2.000,00 €
Electricité	4.000,00 €
Téléphonie - Bureau	2.000,00 €
Taxes	500,00 €
Assurance Incendie	1.000,00 €
Réparations et entretien	1.685,00 €
Amortissement des frais d'Installation	12.000,00 €
Véhicules	
Leasing	
Carburant	12.000,00 €
Total	58.185,00 €

Nous estimons pouvoir dégager 12.000€ par an pour amortir les frais d'installation (en gras dans le tableau). Sur 5 ans, nous obtenons 60.000€ pour les frais d'installation.

Détail des frais d'installation :

- Literie, cuisine, mobilier 25.000€
- Mise aux normes incendie 35.000€
- TOTAL **60.000€**

Estimation des besoins en trésorerie

Nous sollicitons un emprunt de 200.000€, soit 140.000€ de plus que les frais d'installation, pour asseoir la trésorerie de début d'activité, le temps que les subsides octroyés nous parviennent.

En régime de croisière, le service utilise par mois environ 60.000€ (50.000€ de frais de personnel, 5.000€ pour les frais d'infrastructure et 5.000€ pour les frais des enfants). 140.000€ correspondent à environ 2,5 mois de fonctionnement. C'est le temps estimé pour que le système de subsides se mette en place.

Nous avons besoin de cette somme pour nous faire agréer, et d'autre part, ce n'est qu'une fois agréé que nous pourrions solliciter les aides auprès des institutions telles que Viva for Life, Fondation Roi Baudouin, la défiscalisation des dons etc. Ces aides nous permettront d'alléger nos frais et de reconstituer notre trésorerie.

Nous n'utiliserons pas le prêt tant que nous n'avons pas l'agrément. Et sans ce prêt, il nous est quasi impossible d'obtenir l'agrément. Nous avons besoin de chacun!

QUELQUES RÉALISATIONS DE NOTRE ASBL

2019

Publication des statuts au Moniteur belge.

Finalisation du projet éducatif

Mise en ligne du site Internet de BRASERO <https://braseroasbl.be>.

2020

Visite du Carmel de Walhain-Saint-Paul et début de notre intégration au sein du projet VIVAGORA.

Le collège communal de Walhain se montre très enthousiaste à l'idée d'accueillir notre projet sur son territoire dans le cadre du projet Vivagora.

Présentation du projet à l'Administration de l'Aide à la Jeunesse

Le comité de pilotage de VIVAGORA marque officiellement son intérêt et son soutien au développement du SRG Brasero dans le cadre de VIVAGORA.

12

2021

Demande officielle d'agrément à la DGAJ.

Pour en savoir plus, vous trouverez les
rapports d'activité annuels sur le site
<https://braseroasbl.be>.



CONVENTION DE PRÊT SUBORDONNÉ

Entre le bénéficiaire du prêt:

Brasero ASBL, rue de Jauche 2 à 1367 Autre-Eglise, N° d'entreprise BE0734.546.059, représentée par Pascale Bertrand, Présidente.

D'une part,

Et le prêteur (nom, domicile, tél ou mail de contact):

.....
.....

Représentée par (si société ou association)

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Le prêteur octroie un crédit au bénéficiaire du prêt aux conditions suivantes:

Montant en principal: une somme de (en toutes lettres)
....., soit tranche(s) de 500,00 €.

Durée: Ce prêt est octroyé pour une période de cinq ans. Brasero s'octroie le droit de rembourser anticipativement le prêt.

La période de cinq ans démarre le 1^{er} jour du 2^e mois qui suit l'agrément (1). Si l'association ne reçoit pas l'agrément, le prêt est remboursé le 1^{er} jour du 2^e mois qui suit la décision.

Période blanche: entre le versement et le 1^{er} jour du 2^e mois qui suit la décision d'agrément, le prêt ne produit pas d'intérêt (que la décision soit positive ou négative).

Début de la période: le 1^{er} jour du 2^e mois qui suit l'agrément.

Fin de la période: 60 mois (5 ans) après le 1^{er} jour du 2^e mois qui suit l'agrément.

Compte bancaire du bénéficiaire du prêt: la somme sera virée:

entre le 1^{er} et le 15 septembre 2021

sur le compte bancaire Fintro BE57 1431 1019 5135

appartenant à Brasero ASBL, rue de Jauche 2 à 1367 Autre-Eglise,

avec la communication: Prêt 2021

Compte bancaire du prêteur: le capital et les intérêts (2) seront virés sur

Le compte BE

Appartenant à

(1) et (2) Voir notes de bas de page au verso



Taux et montant des intérêts : Le taux pour le prêt est fixé à 0%, 1% ou 2% par an. (biffez les mentions inutiles) (nous nous réservons le droit de donner la préférence aux prêts de 0%) ⁽¹⁾.

L'intérêt ne commence à prendre court qu'au moment où l'agrément est positif et à partir du 1^{er} jour du 2^e mois qui suit la réception dudit agrément ⁽²⁾. Cet intérêt est payable à la fin de chaque année révolue, à la date anniversaire du 1^{er} jour du 2^e mois qui suit l'agrément. Les intérêts ne sont pas capitalisés.

Objet du prêt : Les fonds seront utilisés par le bénéficiaire du prêt pour :

- Asseoir la crédibilité de l'association pour obtenir l'agrément
- Réaliser les premiers travaux d'aménagement (notamment les frais liés aux demandes des pompiers)
- Se procurer les premières fournitures indispensables au démarrage (literies, batterie de cuisine, vaisselle ...)

Les fonds ne seront pas utilisés tant que l'agrément ne nous a pas été octroyé.

Et comme le précisent nos statuts, en cas de refus d'agrément de la part de l'Administration de l'Aide à la Jeunesse, tous les fonds récoltés au travers de vos dons et autres actions (à l'exception des prêts qui eux seront directement remboursés) seront intégralement reversés à des associations dont l'objet est similaire au nôtre (d'autres SRG).

Subordination: Le prêt est subordonné eu égard aux créances présentes et futures qui seront contractées par le bénéficiaire de crédit. La subordination ne pourra être partiellement ou totalement levée par d'autres conditions complémentaires ou d'autres conventions.

Fait àle

Les deux parties déclarent avoir reçu un exemplaire de la présente convention.

Le prêteur

Le bénéficiaire du prêt

⁽¹⁾ Les intérêts sont soumis au précompte mobilier de 30%. Nous nous chargeons de les verser à l'Etat.

⁽²⁾ Le dossier de demande d'agrément a été déposé par recommandé à l'Administration de l'Aide à la Jeunesse le 8 juin 2021. La procédure d'agrément peut durer entre 4 et 12 mois.

Exemple: Si Braserio ASBL reçoit une **décision positive** d'agrément le 24 novembre 2021, la date de début de la période sera le 1^{er} janvier 2022 et la date de fin de période le 31 décembre 2026. Les intérêts courront du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Si Braserio ASBL reçoit une **décision négative** d'agrément à cette même date du 24 novembre 2021, la somme prêtée sera intégralement remboursée le 1^{er} janvier 2022.

Même si nous mettons tout en oeuvre pour minimiser les risques, investir dans une association sous forme d'un prêt comporte un risque important de perte partielle ou totale des montants investis ainsi qu'un risque d'illiquidité.

Comment participer au crowdlending?

1. Aujourd'hui, vous découpez et complétez la convention de prêt (pages 13 et 14)
2. Si vous avez des questions: info@braseroasbl.be ou 0477-67 38 36 (Pascale Bertrand)
3. Vous renvoyez par courrier postal la convention signée à
Brasero asbl, rue de Jauche n°2 à 1367 Autre-Eglise
4. Quelques jours plus tard, un double de la convention signé par nos soins vous est renvoyé
5. Avant le 15 septembre 2021, vous virez la somme que vous avez indiquée dans la convention sur le compte de
Brasero: BE57 1431 1019 5135, avec la communication Prêt 2021.
6. Vous recevez une confirmation de votre virement
7. Et nos plus sincères remerciements

SOURCES

Docu 45031 – Décret portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse; D. 18-01-2018, M.B. 03-04-2018

Docu 45806 – Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 139 du décret du 18 janvier portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, A.Gt 05-12-2018, M.B. 11-01-2019, Erratum M.B. 25-01-2019

Docu 45810 – Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services résidentiels généraux, A.Gt 05-12-2018, M.B. 11-01-2019

Docu 45968 – Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux subventions et interventions pour frais individuels liés à la prise en charge d'enfants et de jeunes, A.Gt 23-01-2019, M.B. 12-02-2019

Evaluation du dispositif des capacités réservées – Mis en place par le chapitre II/1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 relatif à la collaboration entre les autorités mandantes et l'ensemble des services du secteur de l'Aide à la Jeunesse et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi de subventions pour les services visés à l'article 43 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, 1er janvier 2015 – 31 décembre 2016, Novembre 2017

Pour eux demain ... agir aujourd'hui!



Editeur responsable: Pascale Bertrand, rue de Jauche 2 à 1367 Autre-Eglise

BRASERO ASBL

Pascale BERTRAND, Présidente

Rue de Jauche 2,

1367 Autre-Eglise

N° Ent. BE0734.546.059

IBAN : BE57 1431 1019 5135

Mail: info@braseroasbl.be

Tél: 0477 - 67.38.36

<https://braseroasbl.be>



BRASERO